



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2022_0381

Objet : Signature du marché n°22.152 ;
mobiliers « bien-être » pour la création
d'un « parcours zen » aux abords du
canal de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la volonté de créer un parcours zen aux abords du canal de Tourcoing en y installant du mobilier urbain de « bien-être ».

Considérant la possibilité de passer un marché en procédure adaptée en vertu de l'article R2123-1, 1° du code de la commande publique ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres suite à la consultation mise en place auprès de trois opérateurs économiques.

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°22.152 avec la société ARTS ET CREATIONS PLURIEL, sise 159 rue de Rotterdam TOURCOING (59200) et dont le numéro de SIRET est le 42364924300031.

Article 2 : Le marché prend effet à compter de sa notification jusqu'au 30 avril 2023.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/01/2023

Application agréée E.legalite.com

10_DE-059-215905993-20230116-2022_0381-C

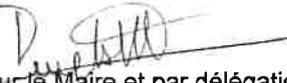
Article 3 : Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 38 493,17 euros HT. Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 16 JAN. 2023


Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : 16 JAN. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 16/01/2023

Application agréée E.legalite.com

10_DE-059-215905933-20230116-2022_0381-C